

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n°19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE

Aide financière formation club nature

Les deux clubs nature créés par le Parc, au Teich et à Belin-Béliet, permettent depuis près de 20 ans à des jeunes de pratiquer des activités de découverte de la nature en dehors du cadre scolaire.

En 2017, un petit groupe d'adolescents (âgés aujourd'hui de 16 et 17 ans) et faisant partie du club nature du Graoux, s'investit notamment dans les sciences participatives et effectue des inventaires naturalistes.

Ces 4 jeunes ont pu suivre en 2019 et 2020 quelques formations proposées par le Parc et normalement réservées à un public d'adultes. Ils en ont acquis des connaissances qui ont été immédiatement mises à profit.

Certaines de ces formations sont gratuites, d'autres payantes.

Afin de les inciter à poursuivre dans cette voie et pour leur manifester une reconnaissance vis-à-vis de leur investissement, il est proposé que le Parc participe financièrement à ces formations pour 2021, à raison de 50% du coût de celles-ci (dans la limite de 4 formations pour l'ensemble des jeunes).

Le coût par personne pour ces formations est de 80 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces aides financières.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

